

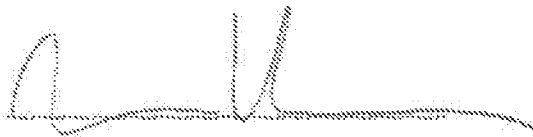
PATENT ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

EPAS ID: PAT4298746

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
NORTEL MATRA CELLULAR	01/07/2000
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	NORTEL NETWORKS SA
Street Address:	1, PLACE DES FRERES MONTGOLFIER
City:	GUYANCOURT CEDEX 9
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	F-78280
PROPERTY NUMBERS Total: 1	
Property Type	Number
Patent Number:	6671313
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	(703)739-2815
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>	
Email:	iprecordals@cpaglobal.com
Correspondent Name:	CPA GLOBAL LTD
Address Line 1:	LIBERATION HOUSE
Address Line 2:	CASTLE STREET
Address Line 4:	ST HELIER, JERSEY JE1 1BL
NAME OF SUBMITTER:	HEIDI WHITTINGHAM
SIGNATURE:	HMW/IPR/SB/ Microsoft /It Green/ 6671313
DATE SIGNED:	03/02/2017
Total Attachments: 5	
source=Eng translation Nortel Matra Cellular change of name#page1.tif	
source=Eng translation Nortel Matra Cellular change of name#page2.tif	
source=Eng translation Nortel Matra Cellular change of name#page3.tif	
source=Eng translation Nortel Matra Cellular change of name#page4.tif	
source=Eng translation Nortel Matra Cellular change of name#page5.tif	

I, Andreas Weiser, Kopfgasse 7, A-1130 Vienna, Austria, hereby declare that I am conversant in the French and English languages, that I am the translator of the document attached, and certify that the following is a true translation of the passages marked with a red line on the left side of the enclosed original to the best of my knowledge and belief.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Weiser', with a long horizontal flourish extending to the right.

Andreas Weiser

Dated: March 17, 2014

NORTEL MATRA CELLULAR (NMC)

24 July 2000

Association by Shares of capital of 218.063.500 FRF

Company seat: 1, Place des Frères Montgolfier
78280 GUYANCOURT

389 516 741 RCS Versailles

EXTRACT

MINUTES OF THE
EXTRAORDINARY GENERAL ASSEMBLY
OF ASSOCIATES
of June 2

In the year 2000, on Friday, June 2 at 10 o'clock, the associates of the company NORTEL MATRA CELLULAR (NMC), association by shares of capital of 218.063.500 FRF divided into 2.180.635 shares of 100 FRF each, have assembled at the company seat, in an extraordinary general assembly upon call from the president by letter addressed to each associate recorded in name form in the books of the company.

[...]

SECOND RESOLUTION

The general assembly decides to change the company name of the company to NORTEL NETWORKS as of July 1, 2000.

Consequently, the general assembly decides to article 3 of the statute as follows:

New version:

Article 3 - Name of the Company

The company name is: NORTEL NETWORKS.

In all acts and documents of the company, the company name shall always be preceded or followed by the words "association by shares" and the indication of the capital of the company.

Put to the vote, this resolution is adopted unanimously.

8579

24 JUL 2000

NORTEL MATRA CELLULAR (NMC)

Société en Commandite par Actions au capital de 218.063.500 FRF
Siège social : 1, Place des Frères Montgouffier
78280 CLUYANCOURT
389 516 741 RCS Versailles

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES COMMANDITAIRES
DU 2 juin**

L'an deux mille, le vendredi 2 juin à 10 heures, les associés commanditaires de la société NORTEL MATRA CELLULAR (NMC), société en commandite par actions au capital de 218.063.500 FRF, divisé en 2.180.635 actions de 100 FRF chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Gérant, par lettre adressée individuellement à chaque actionnaire inscrit sous la forme nominative dans les comptes de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émanée par chaque membre de l'assemblée entrant en 1. anse et à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal DEBON, Gérant de la société.

La société NORTEL NETWORKS INTERNATIONAL FINANCE & HOLDING B.V., représentée par Monsieur Iain MORGAN et la société NORTEL NETWORKS EUROPE S.A., représentée par Monsieur Cesare CESARATTO, les deux actionnaires présents et acceptant disposant du plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Sylvie CHEMIN-ROY est désignée en tant que Secrétaire de l'assemblée.

Le Commissaire aux Comptes titulaire, la société DELOITTE TOUCHE TOMMATSU, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que 3 associés commanditaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2.180.632 actions, correspondant au même nombre de voix.

L'assemblée pouvant ainsi délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'assemblée les pièces requises par la loi, à savoir :

- la copie de la convocation adressée à tous les associés commanditaires ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont joints les pouvoirs des associés commanditaires représentés et les votes par correspondance ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions soumis au vote de l'assemblée ;
- les statuts de la société ;
- le registre des délibérations des assemblées générales ;
- les feuilles de présence des assemblées des 3 derniers exercices.

Le Président rappelle que tous les documents légaux qui, d'après la législation, doivent être tenus à la disposition des actionnaires, ont été tenus à disposition de ceux-ci dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du gérant ;
- Approbation de la cession par la société de certains actifs au profit de la société Solectron France SAS et conclusion par la société de certains autres contrats, en application d'un contrat de cession d'actifs conclu le 4 avril 2000 entre les sociétés Nortel Network Corporation et Solectron Corporation ;
- Changement de dénomination sociale - modification corrective de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoirs.

Puis Monsieur le Président lit le rapport du Gérant et passe la parole aux associés commanditaires.

Après un bref échange de vues, il est passé au vote des résolutions.

(.....)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de modifier la dénomination sociale de la Société en NORTEL NETWORKS à compter du 1^{er} juillet 2000.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

Nouvelle rédaction :

Article 3 - Dénomination sociale

La dénomination sociale est : NORTEL NETWORKS

Dans tous les actes et documents de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots "société en commandite par actions, et de l'indication du montant du capital social.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations aux fins d'effectuer toute formalité et tout dépôt partout où besoin sera.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(.....)

CERTIFIE CONFORME PAR LE SECRETAIRE DE L'ASSEMBLEE


Sylvie CHEMIN-ROY